



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 30 / 2026

CONTRAT D'ENGAGEMENT
Prestation d'un atelier de construction
en petites briques sur
le thème Harry Potter

Nature de l'acte :
1.4 Commande publique / Autres types de
contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que, dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la médiathèque Odette Dubarry (La Terrasse de la médiathèque), des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics buchelois,

Considérant dans le cadre de cette programmation la proposition n°D26-004 de l'association BRISY, sis Place de la Mairie 78610 Le Perray-en-Yvelines, pour l'animation d'un atelier en petites briques sur le thème Harry Potter le samedi 11 juillet 2026 de 14h à 18h, à la médiathèque Odette-Dubarry,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er}: D'accepter la proposition n°D26-004 de l'association BRISY, sis Place de la Mairie 78610 Le Perray-en-Yvelines, pour la prestation suivante :

- Atelier en petites briques sur le thème Harry Potter, le samedi 11 juillet 2026 de 14h à 18h, à la médiathèque Odette-Dubarry,

ARTICLE 2: D'accepter le montant total de la prestation qui s'élève à 490€ TTC,

ARTICLE 3: Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : Accès libre/Gratuit

ARTICLE 4: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines,
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie.

Buchelay, le 7 mai 2026

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 20/05/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

